



Charte pour un accueil de loisirs de qualité pour les maisons de l'enfance et les secteurs enfance des structures

Ce travail de charte de qualité s'est fait, dans le cadre de l'association Rue(s) de l'enfance, grâce à une volonté commune des élus et des directeurs d'équipements membres de l'association. Chaque association par le biais de son Conseil d'Administration et de son équipe de professionnels met en place, au sein de sa structure, des fonctionnements et des champs prioritaires d'actions afin d'accueillir les enfants et les familles dans les meilleures conditions possibles.

Dans le respect du projet associatif de chaque structure, et dans le but, non pas d'harmoniser les pratiques mais bien de converger sur les différents éléments qui constituent l'accueil de loisirs (centre de loisirs), les éléments suivants ont été établis pour garantir un accueil de qualité.

Le public :

Les accueils de loisirs des structures de Rue(s) de l'enfance accueillent les enfants de 3 à 13 ans (avec quelques décalages). Dans la limite de leur capacité d'accueil et d'encadrement, les structures accueillent tous les enfants sans aucune distinction. Les structures souhaitent être des lieux de mixité non seulement filles-garçons mais aussi sociale, économique et culturelle. Ces structures cherchent à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des habitants des quartiers où elles sont implantées.

Provenance des familles :

Les structures sont des équipements de proximité, qui, même s'ils restent ouverts à l'ensemble de la commune et même de l'agglomération grenobloise, accueillent en grande majorité des enfants du quartier où elles sont implantées et des quartiers voisins. Les adhérents habitant hors de Grenoble paient une majoration.

Les activités proposées :

Les accueils de loisirs proposent dans la continuité et sur la base d'un accueil permanent (dans la limite de leurs horaires de fonctionnement) une diversité d'activités adaptée aux tranches d'âge. Cette diversité des activités prend en compte le plan social, éducatif, culturel et sportif du développement de l'enfant. Dans la mise en place des programmes, ils proposent un accès aux loisirs et à la culture pour tous. Enfin, ils favorisent la participation de l'enfant et des éducateurs à la vie de l'accueil de loisirs, à la préparation et la conduite de l'action.

Objectifs éducatifs :

Chaque structure possède son propre projet associatif et éducatif. Ce sont des associations régies par la loi de 1901, elles sont toutes laïques. Ils répondent aux spécificités historiques de chacun, à la volonté des élus et reprennent, le cas échéant, les objectifs des fédérations auxquelles les structures sont adhérentes.

Cependant, quelques principes sont communs à toutes les structures :

- La prise en compte de l'enfant dans sa globalité en associant notamment les parents, l'école et les travailleurs sociaux.
- Cette prise en compte doit encourager une concertation permanente entre tous les co-éducateurs de l'enfant.
- La participation des enfants et des éducateurs à l'action éducative.
- Les accueils de loisirs sont des lieux d'épanouissement de l'individu et plus particulièrement de l'enfant dans le champ psychologique, cognitif, physique et affectif. Ils prennent en compte la spécificité de la psychologie enfantine.
- Les accueils de loisirs permettent une valorisation, un élargissement du champ d'expériences, d'expérimentations et de relations de l'enfant.
- Lieux d'apprentissage de la vie en collectivité, les accueils de loisirs favorisent l'autonomisation, la socialisation et la responsabilisation de l'enfant.

L'encadrement:

Les Maisons de l'enfance appliquent un taux d'encadrement plus important que les normes précisées par Jeunesse et Sport. Il est différent selon les tranches d'âges, la petite enfance nécessitant plus d'encadrement. On considère qu'il est nécessaire en petite enfance (3-5ans) d'avoir 1 animateur pour 6 enfants. Pour les enfants (6-10 ans) et les préadolescents (11-13 ans), 1 animateur pour 8 enfants est un taux d'encadrement satisfaisant.

Dans les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, un sur-encadrement qualitatif et quantitatif doit être mis en place.

La qualification de l'équipe et le statut du personnel

Les permanents sont des professionnels ayant un diplôme qualifiant de l'animation. Ils sont engagés sur le long terme par des Contrats à Durée Indéterminée. L'équipe de professionnels de la structure permet une permanence et une continuité de l'intervention. Elle est le repère pour les enfants et les familles. Ces deux éléments doivent être encore plus renforcés dans les quartiers en Zone Urbaine Sensible.

Deux modalités sont possibles dans la répartition des tâches au sein de l'équipe d'animation :

-Les permanents sont des animateurs professionnels avec une variété de diplômes leur donnant une spécificité sur une tranche d'âge et/ou des compétences propres et particulières. Cet ensemble crée un équilibre dans l'équipe et dans les activités proposées.

-Les permanents sont plus polyvalents et peuvent tourner sur les fonctions (PEL, Centre de loisirs...)

Les animateurs occasionnels, sous Contrat d'Engagement Educatif, sont diplômés, au moins pour moitié, du BAFA ou d'un diplôme équivalent. Un tiers d'entre eux peut être des stagiaires BAFA.

Amplitude horaire :

L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert de 8h30 à 17h30 (avec quelques décalages) pour répondre aux besoins de garde des familles. Les structures proposent une souplesse sur les temps d'arrivée et de départ pour répondre au rythme de l'enfant.

Informations sur la structure :

L'information des familles passe par différents biais :

- Plaquettes d'information sur le quartier (commerces, écoles, parc, espace public...)
- Lien avec les partenaires du territoire (centre social, bibliothèques...)
- Temps d'accueil spécifique sur la structure

Accueil et information des familles :

Il existe plusieurs temps d'accueil et d'information des familles : les temps d'accueil et d'inscription spécifique et des temps d'échange en début et fin de journée d'activités. Le lien aux familles se fait par toute l'équipe de la structure : le personnel administratif, les animateurs professionnels, occasionnels et la direction. Un permanent est toujours présent sur ces différents temps, ce qui garantit la qualité de la communication avec les familles.

Eventuellement, une visite de la structure peut être proposée à tout nouvel adhérent.

Inscriptions :

Chaque structure possède ses propres modalités d'inscription. Cependant, dans toutes les structures, plusieurs temps d'inscription sont possibles afin de répondre aux besoins des familles. Par ailleurs, le délai doit être suffisant pour permettre aux équipes de s'organiser, aux activités de bien se dérouler, aux groupes de se former tout en restant assez flexible pour satisfaire les familles. Enfin, les tarifs pratiqués par les structures sont fonction du quotient familial afin de s'adapter à la situation financière de chaque famille.

Locaux :

Les lieux d'accueil des enfants doivent être des locaux spécifiques, aménagés et équipés de manière appropriée en fonction des tranches d'âge. Le mobilier et les sanitaires, notamment, doivent être adaptés surtout pour la petite enfance. Il est indispensable que les locaux accueillant des moins de 6 ans possèdent un agrément de la Protection Maternelle et Infantile. Par ailleurs, les structures souhaitent que tout ou partie de leurs locaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Enfin, il est nécessaire que les repas puissent être pris dans un lieu adapté et que chaque structure possède une cuisine dans ses locaux afin de garantir des repas de qualité.

Repas :

Le temps de repas est un temps particulier qui s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique et auquel on apporte une attention particulière.

L'accueil de loisirs fournit un goûter équilibré aux enfants.

Charte adoptée le 9 octobre 2008 lors de l'Assemblée Générale de Rue(s) de l'enfance à l'AUESC Bajatière

Premiers signataires : Les Francas de l'Isère, Maison de l'enfance Prémol, Maison de l'enfance du Clos d'Or, Maison de l'enfance Teisseire, Maison des Enfants Villeneuve, Maison des Habitants, Maison de l'enfance Bajatière/AUESC Bajatière...